Image not found or type unknown

Attestation de non renonciation d'autorité parentale

Par **Mike0726**, le **24/04/2012** à **22:37**

Bonjour,

Ma partenaire et moi envisageons une rupture de PACS à l'amiable. Elle souhaite en effet s'installer avec un autre partenaire.

Nous avons en commun un enfant en bas age et sommes aujourd'hui en accord sur la garde. Néanmoins, en cas de désaccord futur, comment puis-je dès aujourd'hui faire attester que je ne renonce à aucun de mes droits ou autorité parentale à l'égard de mon fils ?

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés